



DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - six et le 02 avril à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				CAVALLARO	Sylvie	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				MASSOUH	Anne	X			
CHALLIER	Bruno	X				BONESSO	Paul	X			
LECLERC	Caroline	X				JEAN-JEAN	Mickaël	X			
CHAIX	Jacques	X				WIERYSZKOW	Noémie		X		CHAIX Jacques
SCHILLINGER	Martine	X				D'ASSISI	Florian	X			
RUIZ	Arlette	X				GRATTAPAGLIA	Mirelle	X			
POURRIERE	Denis	X				HOURS	Cyrille	X			
MARUZZOLO	Francis	X				LANGLOIS	Marlyne	X			
CATALDI	Catherine	X						18	01	00	

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : 18

Absents : 01

Dont :

Absents excusés ayant donné procuration : 01

Absents excusés sans procuration : 00

Autres absents : 00

Délibération n° 2026-04-02-19

OBJET :

Modification du Tableau des effectifs du personnel communal : création de deux postes

Monsieur le maire rapporte à l'assemblée les éléments suivants :

Nous devons modifier notre tableau des effectifs du personnel municipal afin de pouvoir faire face à un besoin de consolidation de nos services sur les missions relevant d'une part des Services Techniques et d'autre part de la Comptabilité, missions jusque-là pourvues en partie par les postes précaires au titre d'accroissement temporaire d'activité.

La commune souhaite donc d'une part consolider au niveau de cadre de la Fonction Publique Territoriale un poste de travail de catégorie C au sein des services techniques.

Il s'agit d'un poste d'Adjoint technique territorial, pour un temps de travail à temps complet.

Nous souhaitons d'autre part pérenniser le poste à temps non complet qui intervient sur les missions de comptabilité. S'agissant de missions d'expertise à forte valeur technique ajoutée, ce poste relève de la

catégorie B de la filière administrative, à l'identique, s'agissant du grade, pas l'agent déjà en poste sur ces mêmes missions, missions que le poste en question vient renforcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le rapport de Monsieur le Maire exposé ci-dessus,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs de la commune de Saint Julien Le Montagnier selon les dispositions suivantes :
 - **Création d'un poste de catégorie C, d'Adjoint technique territorial titulaire, à temps complet**
 - **Création d'un poste de Rédacteur Territorial Principal de 2e classe, à temps non complet, de 15h00 hebdomadaires,**
- **DIT** que les crédits correspondants sont prévus au budget de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre des présentes décisions

LE VOTE EST :

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,



Le Maire,

E. HUGOU